

Mauvais payeurs: deux plaintes ont été déposées

IMPÔTS Deux plaintes pénales pour violation du secret de fonction ont été déposées contre la maire d'Egerkingen (SO). Elle avait donné publiquement le nom de six citoyens qui ne paient pas leurs impôts depuis plusieurs années. Une des deux plaintes est anonyme, a déclaré le procureur général du canton de Soleure, Hansjürg Brodbeck, qui confirmait ainsi une information publiée par *Blick*.

Lundi soir, la maire d'Egerkingen, Johanna Bartholdi (PLR), avait profité de l'assemblée communale pour donner les noms de six mauvais payeurs. Elle a es-

timé que c'était le seul moyen pour lutter contre les abus dans le domaine fiscal.

Le préposé cantonal à la protection des données avait informé la maire qu'elle serait en infraction avec la loi au cas où elle donnerait publiquement les noms des mauvais payeurs. Pour elle, l'intérêt public passe avant la protection des données personnelles. C'est une question de «morale», avait-elle déclaré sur les ondes de la radio alémanique SRF. Elle précisait à cette occasion qu'un des six citoyens dénoncés ne fait qu'envoyer des actes de défaut de biens depuis 14 ans. ● **ATS**



Sebastien Apex

La maire d'Egerkingen, Johanna Bartholdi (PLR), a donné les noms de six mauvais payeurs.

Les détenus commencent à s'interroger

INDEMNITÉS

Champ-Dollon ne cesse de battre des records. Hier matin, l'établissement carcéral genevois comptait 841 détenus pour 370 places. Les conditions d'internement, jugées inad-

841

C'est le nombre record de prisonniers que comptait encore hier la prison genevoise de Champ-Dollon. L'établissement dispose de 370 places.

raient la demande d'obtenir des indemnités financières. Selon nos informations, un grand nombre de «locataires» de la prison, qui ont tous accès à la télé et aux journaux, seraient en passe de contacter

leurs avocats pour tenter d'obtenir ces indemnités. Celles-ci sont de l'ordre de 100 fr. par jour de détention. ● **D. T. T.**

ADDICT Olivier, Lausannois de 51 ans, a été accro au snus pendant cinq ans. Maintenant qu'on le trouve en magasin, il craint de replonger.



Photos: Laurent Grabet

SNUS EN VENTE MAIS ILLÉGAL

SANTÉ Ce tabac à sucer est interdit en Suisse. Or on le trouve dans des magasins spécialisés. Un élu veut mettre fin à cette «hypocrisie».

Officiellement, le snus est interdit en Suisse. On trouve pourtant facilement ce tabac à sucer chez de nombreux marchands spécialisés du pays. «Le Matin» s'en est procuré une boîte en moins de dix minutes. Ce produit s'appelle Thunder, alors que son nom à la base est Thundersnus. Il se présente faussement comme de la «pâte à mâcher», mais, même s'il est aromatisé, mieux vaut ne pas essayer de le consommer ainsi. L'autre astuce du fabricant danois pour surfer sur l'interdiction dont son produit fait l'objet est de le vendre en vrac. Et non pas conditionné en petits sachets individuels comme c'est le cas habituellement.

Au final, c'est pourtant bien de snus qu'il s'agit. «Un produit dont le commerce est interdit en Suisse, rappelle Patrick Vuilleme, spécia-

liste de l'Office fédéral de la santé publique. Même si son importation et sa consommation sont en revanche autorisées à titre personnel.» Et ce, à raison de 1,2 kg par personne et par période de deux mois.

Cancers et infarctus

Cette réglementation est en vigueur partout dans l'Union européenne sauf en Suède, un pays où ce produit



« Le snus est moins dangereux que la cigarette »

Lukas Reimann, conseiller national (UDC/SG) et consommateur occasionnel

fait quasi partie du patrimoine national puisqu'il est consommé par un million d'habitants. Un rapport de la Commission européenne souligne pourtant les dangers de cancers de la bouche et du pancréas ou même d'infarctus du myocarde

qu'engendre une consommation excessive de snus.

Le conseiller national Lukas Reimann (UDC/SG), lui-même adepte occasionnel, voit les choses d'un autre œil: «Le snus est moins dangereux que la cigarette, ne s'attaque pas aux poumons de celui qui le consomme ni à ceux des autres. Je ne comprends pas cette interdiction hypocrite! D'autant qu'on en trouve en réalité facilement et que la Suisse n'en tire aucun bénéfice économique.» En effet, en 2012, quelque 27 tonnes de snus ont été importées en Suisse par des particuliers. Pour toutes ces raisons, l'élu UDC déposera lors de la session parlementaire en cours une motion demandant la légalisation du snus. «De plus en plus de personnes en consomment», conclut-il. Alexis Senn, patron du magasin Tabac Besson à Lausanne, le confirme. «Ce snus marche à fond. Notamment auprès des banquiers et des hockeyeurs. En un mois, j'ai vendu mes 20 premières boîtes et j'en ai recommandé illico trente.» Cet élan pourrait bientôt être cependant brisé net. «Nous allons analyser ces boîtes de Thunder, précise en

«J'ai été accro pendant 5 ans»

TÉMOIGNAGE «Décrocher n'a pas été facile, mais le fait de ne pas trouver de snus en Suisse m'a aidé, et voilà que je retrouve cette merde en vente libre chez nous!» Olivier est furax. Ce Lausannois de 51 ans a été accro au tabac à sucer cinq années durant. Il s'en procurait alors via la petite amie suédoise qu'il fréquentait à l'époque. Le snus le tenait éveillé, le déstressait et lui évitait les coups de pompe. «Quand j'ai arrêté, j'ai transpiré et été invivable pendant des jours. C'est plus dur que d'en finir avec la cigarette!» Ses gencives abîmées témoignent encore de l'époque où il en consommait une boîte tous les trois jours. Le Vaudois a testé le Thunder. «En même pas deux jours, j'étais de nouveau accro, déplore-t-il. Ce picotement agréable, suivi de deux minutes de brûlure à pleurer, puis ce plaisir à jouer pendant des heures avec cette boule dans la bouche. Tout m'est revenu illico.» ●

● **LAURENT GRABET**

laurent.grabet@lematin.ch

effet Bernard Klein, chimiste cantonal vaudois. Ce qui compte, c'est leur composition et peu importe leur conditionnement. Si c'est bien du snus, cela reste interdit.»

«On a seulement cherché des preuves contre moi»

LAURENT SÉGALAT Le généticien français condamné, le 30 novembre de l'année dernière, à 16 ans de prison pour le meurtre de sa belle-mère à Vaux-sur-Morges (VD), fait l'objet d'un livre, sorti hier, qui dénonce le travail de la justice vaudoise. Pour mémoire, Laurent Ségalat a d'ailleurs fait recours de sa condamnation auprès du Tribunal fédéral – la justice doit se prononcer dans les prochains mois.



L'affaire Ségalat (ici en novembre 2012) fait l'objet d'un livre, paru hier.

Patrick Martin

loin que ça. Et c'est ce que mes avocats ont souvent dénoncé. Je suis aussi content de voir que c'est l'impression qu'a eue l'auteur du livre en examinant à

tête reposée l'ensemble du dossier», a déclaré Laurent Ségalat dans une interview diffusée hier par la RTS.

«L'affaire Ségalat ou la présomption de culpabilité», publié aux Éditions du Belvédère, n'apporte pas de nouvelles révélations.

Dans ce livre écrit par le journaliste français Ian Hamel, le constat est fait d'une machine infernale qui s'est mise en marche dès la découverte du corps sans vie de Catherine Ségalat. «Tout le temps que j'ai passé en prison, j'avais l'impression qu'on cherchait des preuves contre moi et qu'on ne cherchait pas plus

Critique à l'égard de la justice vaudoise, le livre montre, par exemple, comment les enquêteurs ont maintenu la thèse du nettoyage des lieux du drame au moyen d'eau de Javel, ou l'utilisation d'un marteau, deux éléments pourtant jamais démontrés, pouvait-on lire hier sur le site de la RTS. ● **O. H.**

Diplomate ivre au volant: la polémique redouble

RODÉO À PARIS La pression monte sur le haut diplomate accusé d'avoir foncé sur un policier français dans la nuit de dimanche à lundi à Paris pour échapper à un contrôle. Stefan Flückiger, 54 ans, a de toute évidence conduit avec un taux d'alcool au-dessus de la limite de 0,5‰, qui prévaut en Suisse comme en France. En réalité, ce taux serait soit de 0,86 ou de 1,66‰!

Explication de ce rebondissement: les éthylomètres de la police française ne fonctionnent pas comme en Suisse. Chez nous, le taux d'alcool détecté par litre d'air expiré est automatiquement converti en taux d'alcool par litre de sang. La conversion est simple: le chiffre doit être multiplié par deux.

En France, par contre, les éthylomètres affichent le taux

non converti. Ainsi, la limite est de 0,25 quand elle est exprimée en litre d'air expiré. Et de 0,5 quand on parle de grammes d'alcool par litre de sang. Cette nuance de taille n'a pas été prise en compte, jusqu'au sein du Département fédéral des affaires étrangères, où circule le chiffre de 0,43 donné par le diplomate lui-même. Idem pour les sources policières françaises qui évoquent le chiffre de 0,83, comme «Le Matin» l'a révélé.

Conclusion (provisoire) de ce mauvais feuilleton: le diplomate chauffard avait en tout cas plus de 0,8‰. Les deux versions qui s'affrontent étant de 0,86 (0,43×2, dans la version du diplomate) ou de 1,66 (0,83×2, dans la version de la police française). ● **L. R.**